

Toulouse, le 23 octobre 2025

Compte rendu du Conseil Plénier de l'UFR de Psychologie
Séance du jeudi 23 octobre 2025

Présents, membres du conseil : FOURROUX, GASNE, CROITY BELZ, LEBLANC, RAUFASTE, ROUSSEAU, BRET DIBAT ; EL SAYED LABEYE, AVERSENQ ; SAINT PAUL ; JOURDAN, OUAFFI, BACQUET, HEGAB CAVELLIER, CASANUEVA.

Représentés : CAUET (procuration à GASNE), VAIR-PIOVA (procuration à FOURROUX), GUELLAI (procuration à RAUFASTE), POUPART (procuration à EL SAYED), CANTISANO (procuration à ROUSSEAU,) LAUNAY (procuration à LABEYE), RICAUD (procuration à ROUSSEAU), VAN HEGHE (procuration à SAINT PAUL), SEGURA (procuration à JOURDAN), BROCHET (procuration à JOURDAN), MURCIA (procuration à HEGAB CAVELLIER).

Présents, membres invités : ZUGER, CAZALS, HUET, SEJOURNE, TARTAS, HARRATY,

Excusés : COUFFIGNAL, BAJ, CAPDEVIELLE, MOTTAU SAFFOND, BOUVET, BATTY, AMADIEU

Ordre du jour

1. CR/RD non votés des CUFR précédents : (**VOTES**)
2. Campagne d'emploi :
 - Profils de postes remontés des départements (**VOTES**)
 - État d'avancement des demandes postes BIATSS
3. budget (S. Zuger, VOTE)
 - BR2 plus remontée à la DIVE
 - BI 2026
4. Licence de Psychologie (N. Cascino, VOTES)
 - capacités et modalités de recrutement
 - attendus et critères d'examen des candidatures
 - composition de la commission d'examen des vœux (recrutement) ;
 - composition du jury de délivrance du diplôme
 - composition de la commission VES-VA-Transferts (vote) ;
5. LP Accompagnants des personnes avec un TSA (LPTSA, N. Cascino, VOTES)
 - (mêmes rubriques que le point 4)
6. LP Accueil et Accompagnement des Demandeurs d'Asile (LP AADA, N. Cascino, VOTES)
 - Intitulé de la formation et précisions apportées au projet
 - Autres rubriques : voir point 4 et 5
7. TDAH Demande de participation de l'UFR à une recherche (Vote)
8. Points d'information
 - Nomination administrateur provisoire département PCS
 - État d'avancement des recherches de personnalités extérieures
 - Modification des statuts
 - Remplacement du SCOUT par Wimi

La séance est ouverte à 8h53 avec 23 votants ou représentés.

1. CR/RD non votés des CUFR pléniers précédents : VOTE

Le Directeur indique que depuis la mise à disponibilité des CR à voter, une erreur a été découverte sur une des pièces annexes au CR du conseil du 9 octobre 2025 concernant les MCC. Une modification sera apportée sur le document des MCC de licence soumis au vote : la durée de l'épreuve de l'UE PY02OP4T est de 20 minutes et non pas de 30 minutes.

Les CR ne soulèvent aucune question des conseillers donc il est proposé de les voter ensemble.

Les CR/RD des conseils du 10 juillet 2025, du 11 septembre 2025 et du 9 octobre 2025 sont approuvés par le conseil d'UFR par **22 voix POUR, 1 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE**.

Arrivée de SHAMS HEGAB CAVELLIER (+ 2 voix, soit 25 voix)

Arrivée de AURELIE SAINT PAUL (+ 2 voix, soit 27 voix)

2. Campagne d'emploi :

Le directeur d'UFR rapporte ses discussions avec le VP-CA concernant la campagne d'emploi, et en particulier le fait que les postes de titulaires vacants remplacés seulement par un ATER ne sont pas définitivement perdus mais, selon l'expression du VP, « pérennisés », c'est-à-dire que les postes d'ATER seront reconduits jusqu'à ce que la situation financière de l'Université soit redevenue saine. A ce moment, ces postes d'ATER pérennisés seront retransformés de postes de titulaires.

1. Les profils de postes correspondant aux demandes présentées dans le cadre de la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs, votée par le conseil d'UFR en juillet 2025, ainsi que leur transmission complète au niveau central, sont approuvés par **27 voix pour, 0 NPPV, 0 abstention et 0 contre**.

2. Les deux nouveaux profils — à savoir un poste de maître de conférences pour le département PCPSN et un poste d'ATER pour le département PDEV, proposés à titre de substitution dans l'hypothèse où les demandes de postes initiales ne seraient pas accordées — sont approuvés par **27 voix pour, 0 NPPV, 0 abstention et 0 contre**.

3. Budget (VOTE)

Les éléments relatifs au Budget rectificatif n°2 (BR2) 2025 ainsi qu'au projet de Budget initial (BI) 2026 doivent être transmis au niveau central au plus tard le 24 octobre 2025.

Cependant, le montant de la dotation allouée par le central à l'UFR pour l'année 2026 n'ayant pas encore été communiqué par la DAF, il apparaît prématuré de procéder au vote de la proposition de BI 2026, laquelle fait l'objet d'une présentation par Sarah Zuger, à titre d'information.

Le BR2 2025 présenté ci-dessous nécessite le vote de plusieurs opérations de clôture d'enveloppe financières :

Masse Salariale 96721		Budgétisé	Reste	Propositions à voter BR2 :		
	vacations etu	15 000,00 €	2 000,00 €	1. Transformation de 3000 € en investissement pour virement à la DSI logiciel PUBLIK		
	PARE tuto etu	4 000,00 €	1 000,00 €	2. Clôture de l'enveloppe de 10 000 € pour la DIVE		
	PARE H ens. REFERENTIEL MS app ECITH	16 653,00 € 10 000,00 € 2 811,00 €	3 242,00 € 10 000,00 € - €			
Hors budget UFR	enveloppe central MS vactaires étudiants					
		48 464,00 €	16 242,00 €			
Investissement	11 400 €		4 143 €	A garder si dépense équipement salle video+écran possible		
Fonctionnement UFR				Propositions à voter BR2 :		
D101		6 936,00 €		3. Clôture de l'enveloppe 5000 € pour la DIVE		
D102		9 173,00 €		4. 1528 € à fermer pour les ouvrir dans les dpts		
D115		3 435,00 €				
imprimerie (D101)		- €				
CRL D105		2 993,00 €				
D004 amortissements		1 528,32 €				
		19 544,00 €		resterait à l'UFR Montant dévolu à la DIVE : 15 000 €		
14 544,00 €						
Départements		Reste	A prévoir amortissements en D004	dépenses prévues	soldé	
PCE	92101	6 280,00 €	432,42 €	1 400,00 €	4 447,58 €	
PDEV	92102	5 749,00 €		2 350,00 €	3 399,00 €	
PCPSN	92103	6 854,66 €	285,34 €	5 300,00 €	1 269,32 €	
PSTO	92104	1 096,00 €	497,31 €	600,00 €		Les crédits sont laissés ouverts
PCS	92105	6 585,00 €	1 383,07 €	4 000,00 €	1 201,93 €	

Dans le cadre de ce BR2 2025, ces propositions sont soumises au vote :

- Transformation de 3000 € de Masse Salariale en investissement pour participer à l'achat du logiciel PUBLIK (achat réalisé par la DSI)
- Clôture de l'enveloppe masse salariale pour un montant de 10 000 € pour réaffectation à la DIVE, selon le principe de solidarité,
- Fermeture de crédits de fonctionnement de l'UFR à hauteur de 5 000 €, pour réaffectation à la DIVE, selon le principe de solidarité,
- Fermeture de crédits d'amortissement à hauteur de 1 528 €, cette dépense devant être supportée par les centres financiers des départements de l'UFR,
- Réduction des crédits de fonctionnement des départements des montants correspondants aux amortissements.
- L'ouverture en D004 des mêmes sommes, pour une opération à somme nulle.

Ces propositions sont approuvées par le conseil par 27 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 CONTRE.

4. Licence de Psychologie (N. Cascino, VOTES)

S'agissant des capacités de la 1ère année de licence, 3 propositions sont présentées :

Capacité Parcoursup 2025-2026	capacité hors Parcoursup 2025-2026	capacité totale 2025-2026	capacité Parcoursup 2026-2027	capacité hors Parcoursup 2026-2027	capacité totale 2026-2027	
950	250	1200	950	250	1200	Maintien de l'existant (2025-2026)
			900	250	1150	Baisse équivalent à 2 groupes de TD (n = 50)
			850	250	1100	Baisse équivalent à 4 groupes de TD (n=100)

Dans le contexte où la baisse de potentiel enseignant est rendue inévitable par une campagne d'emploi qui divise par deux la masse salariale affectée au remplacement des postes vacants, la discussion porte sur la possibilité de concilier les nécessités d'un enseignement de qualité avec la souffrance au travail croissante des équipes pédagogiques et administratives. D'un autre côté, les conseillers sont sensibles à la mission de service public et sont réticents à restreindre l'accès à notre licence.

Le vote est réalisé en deux temps : un premier vote porte sur le maintien ou non de la capacité de l'année précédente.

1. Le maintien des capacités existantes (2025-2026) est désapprouvé par le conseil
à 18 voix contre, 0 NPPV ; 0 Abstention ; 9 Pour.

Le maintien étant rejeté, il faut alors fixer la nouvelle capacité. Il est demandé de voter l'une des deux options restantes, 900 parcours pour une capacité totale de 1150 ou 850 ParcourSup pour une capacité totale de 110 étudiants :

Sortie de F. Aversenq, 26 votants ou représentés.

2. Les résultats du vote sur choix de la proposition à la baisse sont :
15 voix pour « 900 », 11 pour « 850 » ; 0 NPPV ; 0 Abstention ;

La proposition de 900 parcoursSup pour une capacité totale de 1150 étudiants en L1 est adoptée.

Proposition relative aux modalités de recrutement : classement et admission jusqu'à hauteur de la capacité

Proposition des critères

Résultats académiques pondération : 70%

Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 6%

Savoir-être : 12%

Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 6%

Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : pondération 6%

Proposition de composition de la commission d'examen des vœux :

	CEV	Dpt	Statut
1	Nadine CASCINO (resp grade L)	PSTO	MCF
2	Céline LAUNAY	PSTO	MCF
3	Liliana RICO-DUARTE (resp L2)	PCE	PR
4	Aurélie PISTONO	PCE	MCF
5	Bastien TREMOLIERE	PCE	MCF
6	Aude VILLATTE	PDEV	PR
7	Hélène RICAUD	PDEV	MCF
8	Olivia TROUPEL	PDEV	MCF
9	Aurélie SIMOES	PDEV	PR
10	Hélène COCHET (nouvelle)	PDEV	MCF
11	Emilie BERDOULAT (resp L1)	PCS	MCF
12	Johane Le GOFF (resp L3)	PCS	MCF
13	Amélie ROUSSEAU	PCPSN	PR
14	Mehdi SENOUSSI	PCPSN	MCF
15	Florence TERRADE	PCPSN	PR
16	Éric RAUFASTE (fantôme)	PCE	PR
17	Amélie COURTINAT-CAMPS (fantôme)	PDEV	PR

Ces 3 propositions sont approuvées par le conseil à 26 voix pour 0 NPPV ; 0 Abst° ; 0 contre

Composition du jury de délivrance du diplôme de Licence : Le vote sur la composition du jury de délivrance du diplôme de licence 2026-2027 est ajourné en raison de la demande de participation étudiantes formulée par certains élus étudiants. Cette possibilité doit être vérifiée d'un point de vue réglementaire.

Proposition de composition de la commission VES/VA 2025 2026 :

Branchard Laurent	Mazoyer Anne-Valérie
Cascino Nadine	Paraskevi Simou
Cuervo-Lombard Christine	Rico Duarte Liliana
Da Silva Neves Rui	Sacher Mathilde
Delicourt Alice	Simoës-Perlan Aurélie
El Yagoubi Radouane	Terrade Florence
Guellai Bahia	Texier Bazin Melinda
Jacus Jean-Pierre	Voltzenlogel Virginie

La proposition de composition de la commission VES / VA 2025 est approuvée par 26 voix pour, 0 NPPV ; 0 Abst° ; 0 contre.

5. LP Accompagnants des personnes avec un TSA (LPTSA, N. Cascino, VOTES)

1. Proposition de vote des capacités : **20 places**

2. Proposition de vote des modalités : **Dossier et entretien**

3. Propositions de vote des attendus et critères :

Attendus :

Détenir un niveau Bac+2 (Licence 2 Psycho, BTS sanitaire et social, DUT Carrières sociales, CE educ spé, jeune enfant, moniteur éducateur...)
Détenir des connaissances fondamentales sur le TSA et les TND
Avoir une première expérience avec le domaine du handicap
Être sensibilisé aux recommandations de la Haute Autorité de Santé
Savoir élaborer un projet professionnel en lien avec la formation
Faire preuve d'une bonne capacité d'analyse, de synthèse, d'argumentation et de réflexion critique

Critères :

Être titulaire d'un niveau Bac+2 (Licence 2 Psycho, BTS sanitaire et social, DUT Carrières sociales, CE educ spé, jeune enfant, moniteur éducateur...)
Justifier d'au moins une expérience (professionnelle, associative...) avec un public en situation de handicap
Capacité à élaborer sur les compétences et les connaissances acquises
Cohérence des expériences universitaire, professionnelle, ... avec les objectifs de la formation.
Cohérence des projets (professionnel, stage, mémoire) avec les objectifs de la formation.
Qualité de présentation du dossier (expression écrite, structuration, mise en évidence des enseignements en lien avec les parcours ...)
Le positionnement de l'étudiant en tant que futur professionnel
Les connaissances des outils et techniques utilisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap en lien avec recommandations de la HAS
La qualité et la clarté de l'exposé
A l'oral, la cohérence de la formation et du parcours envisagé par rapport au projet professionnel
Les motivations présentées à l'oral

4. Proposition de composition du jury de recrutement et délivrance du diplôme :

- BATTY Magali Professeur des Universités
- BOUVET Lucie Maître de conférences
- KRUCK Jeanne Professeur des Universités
- BADUEL Sophie Professionnelle
- BOSCUS Céline Professionnelle
- HAYWARD Christine Professionnelle
- DELL'ARMI Mélina Professionnelle

Les 4 propositions sont approuvées par 22 voix pour, 0 NPPV ; 4 Abst° ; 0 Contre.

6. LP Accueil et Accompagnement des Demandeurs d'Asile (LP AADA, N. Cascino, VOTES)

En raison d'éléments restant à fournir, ce point est reporté au conseil du 13 novembre.

7. TDAH Demande de participation de l'UFR à une recherche (Vote)

Résumé du projet :

Le TDAH touche environ 5 à 7 % des enfants et adolescents et peut persister à l'âge adulte, entraînant des difficultés scolaires, familiales et sociales. En France, son repérage et sa prise en charge restent inégaux, notamment à cause de connaissances et représentations variables chez les professionnels, liées à la formation reçue. Des écarts existent aussi dans le vocabulaire employé, reflétant des visions plus ou moins inclusives. Le projet présenté vise à étudier l'impact de la formation initiale sur les représentations du TDAH chez les étudiants et jeunes professionnels de divers domaines, afin de déterminer s'ils partagent une vision commune ou

divergente. L'objectif de l'étude est d'adapter les formations et de favoriser une approche interprofessionnelle cohérente et respectueuse.

La demande vise à obtenir l'accord du CUFR pour que l'étude puisse être menée auprès du public des étudiants de l'UFR.

La demande est approuvée par le conseil par 22 voix pour, 0 NPPV, Abs 4, contre 0.

8. Points d'information

- Nomination administrateur provisoire département PCS
- État d'avancement des recherches de personnalités extérieures
- Modification des statuts
- Remplacement du SCOUT par Wimi

La séance prend fin à 12h28.

Toutes les pièces annexes sont disponibles dans le dossier du conseil sur scout.

Nous vous rappelons que ces annexes sont des documents de travail et qu'elles ne doivent absolument pas circuler ni être diffusées.

Éric RAUFASTE
Directeur